

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 février 2020 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, Maire
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE: Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCES MOTIVÉES :

- Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
- M. Clément Gignac, Conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur municipal ;
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Formation sécurité civile ;
 - b. Arrêts de glace (alternatives) ;
 - c. Fermeture de la Chapelle St-Louis ;
 - d. Emploi-étudiant ;
8. Résolution d'appui Mois de la Jonquille ;
9. Refonte du site Web ;
10. Installation de la deuxième citerne d'incendie ;
11. Travaux routiers ;
12. Club Nautique St-Louis ;
13. Mandat à Me Marcelle D'Amours re/Baie-des-Maher ;
14. Offre de service de la firme d'évaluateurs Groupe De Rico ;
15. Autres sujets ;
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé tout en ajoutant au point 15 « Autres sujets » le sujet suivant :

- a) Entente bibliothèque;
- b) Demande d'aide AIRRL-2018-488;
- c) Borne de recharge pour véhicule électrique;

CA-009-2020 Sur proposition de M. Yvan Duval, dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 celui-ci est adopté tel que rédigé.

CA-010-2020 Sur proposition de M. Jacques Tessier, dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2020 ;
- Conciliation bancaire au 31 janvier 2020 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de janvier 2020 ;

CA-011-2020 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de janvier 2020 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de février 2020.

CA-012-2020 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers remet aux membres du conseil le tableau comparatif d'émission des permis pour les années 2019-2020.

Elle remet aux membres le rapport d'activités préparé par l'inspecteur pour le mois de janvier 2020.

CA-013-2020 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Formation sécurité civile;

Mme Viviers rappelle aux membres du Conseil la *formation sur l'introduction à la sécurité civile pour les élus* qui aura lieu le lundi 2 mars 2020 de 18h00 à 22h00 à la caserne d'incendie de Ste-Catherine.

CA-014-2020 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte de la formation et demande à la directrice générale d'inscrire tout le personnel et tous les élus à cette formation.

ADOPTÉ

b) Arrêts de glace (alternatives);

Mme Viviers présente aux membres les alternatives proposées par STGM pour corriger les arrêts de glace sur la toiture. Il est convenu de demander à STGM de nous soumettre un plan pour un toit recouvrant complètement la dalle de béton à la sortie arrière de l'édifice.

CA-015-2020 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à la firme STGM de préparer un plan pour un toit recouvrant complètement la dalle de béton à la sortie arrière de l'édifice.

ADOPTÉ

c) Fermeture de la Chapelle St-Louis;

Mme Viviers remet aux membres du Conseil un extrait du Semainier paroissial où il est mentionné que la Chapelle St-Louis a été désacralisée le 6 janvier dernier et que des démarches d'aliénation de celle-ci seront entreprises sous peu.

Après discussion, il est convenu de prendre les devants et de communiquer avec la personne responsable de la Fabrique. M. Yvan Duval fera les démarches et nous fera rapport lors de la prochaine séance du Conseil.

CA-016-2020 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à M. Yvan Duval de communiquer avec le responsable de la Fabrique Ste-Catherine afin de connaître leurs intentions face à l'aliénation de la Chapelle St-Louis.

ADOPTÉ

d) Emploi-étudiant:

Mme Viviers mentionne qu'elle doit présenter une demande avant la fin du mois pour avoir un étudiant durant l'été.

Après discussion entre les membres du Conseil, il est convenu de faire une demande pour un technicien en génie civil qui pourrait travailler avec l'inspecteur municipal.

CA-017-2020 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à faire une demande à Emploi-Canada pour un Technicien en génie civil pour l'été 2020.

ADOPTÉ

8. Résolution d'appui Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la Jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

CA-018-2020 Il est en conséquence, proposé par M. Yvan Duval, et résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille et que le Conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

9.- Refonte du site web

Mme Viviers mentionne que le site web de la Ville a maintenant six ans et est difficile à gérer. Elle a demandé des soumissions et Mme Julie Larivière nous offre de le mettre au goût du jour et d'installer un nouveau modem afin de pouvoir gérer nous-mêmes le site plus facilement pour un coût de 4 000 \$.

CA-019-2020 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil accepte la soumission produite et donne mandat à la firme *La Rivière-aux-Pommes Design* pour la refonte du site web, la conception et montage d'une nouvelle base, intégration des pages existantes et formation pour un montant de 4 000 \$.

ADOPTÉ

10.- Reconstitution de la division du territoire municipal en districts électoraux

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE la ville respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

CONSIDÉRANT QUE la ville procède à une demande de reconstitution de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconstitution est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, la Ville de Lac-Saint-Joseph demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer en lui transmettant une copie certifiée conforme de sa décision si la municipalité remplit ou non les conditions pour reconduire la même division.

CA-020-2020 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction, en lui transmettant une copie certifiée conforme de sa décision.

ADOPTÉ

11.- Travaux routiers

Mme Viviers mentionne qu'elle doit soumettre un ou des projets concernant la TECQ 2019-2022 et que des travaux routiers sont nécessaires.

Après discussion, il est convenu de convoquer un Comité de gestion au début de mars alors que M. Clément Gignac sera de retour de vacances, afin de déterminer les priorités et déposer des projets au MAMOT.

CA-021-2020 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil demande à la directrice générale de convoquer une séance du Comité de gestion au début du mois de mars afin de déterminer les priorités et produire des projets dans le cadre du Programme TECQ 2019-2022.

ADOPTÉ

12.- Club Nautique St-Louis

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

13.- Mandat à Me Marcelle D'Amours, notaire

M. Claude Tessier mentionne qu'il a participé à une rencontre avec M. Clément Gignac, Mme Vivian Viviers, et les évaluateurs M. Vincent De Rico et M. Jean-Philippe Carrier afin de discuter de l'évaluation des terrains de la Baie-des-Maher.

Il a été convenu que certains terrains sont dans des zones inondables et donc ont très peu de valeur. De plus, il aimerait que l'on donne mandat à Me Marcelle D'Amours afin de faire une recherche de titres pour voir si lors de la vente par M. Thomas Maher, certains droits étaient consentis aux propriétaires de terrains.

CA-022-2020 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à Me Marcelle D'Amours, notaire pour effectuer une étude des droits immobiliers dans le secteur de la Baie-des-Maher afin de déterminer si les différents terrains qui ne sont pas en bordure du lac bénéficient de droits d'accès ou d'usage sur cette portion de terrain qui est maintenant la propriété du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉ

14.- Offre de service de la firme d'évaluateurs De Rico Experts-Conseils

M. Claude Tessier dépose l'offre de service reçue de la firme d'évaluateurs De Rico concernant l'évaluation des terrains visés par un échange éventuel entre la Ville et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

CA-023-2020 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil accepte l'offre de service présentée et donne mandat à la firme De Rico Experts-Conseils de confectionner un rapport établissant la valeur marchande des lots impliqués, à supporter et conseiller les représentants de la ville dans le cadre de leur négociation et enfin, à s'entretenir avec les évaluateurs agréés du MERN dans le but ultime de procéder à un échange.

ADOPTÉ

15.- Autres sujets

a) Entente Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à une Bibliothèque publique avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac se joint maintenant à la nouvelle entente qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020;

CA-024-2020 Il est proposé par M. Yvan Duval, et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente relative à la Bibliothèque publique avec les Villes de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de Fossambault-sur-le-Lac, pour une période de deux (2) ans débutant le 1^{er} janvier 2020, renouvelable automatiquement par périodes successives de cinq (5) ans, conformément au libellé de l'entente.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer ladite entente avec le Maire.

ADOPTÉ

b) Demande d'aide AIRRL-2018-488

Mme Viviers mentionne avoir reçu une lettre de Transports Québec suite à une demande de subvention faite en 2018 dans le cadre du Programme AIRRL-2018 qui demande de compléter le dossier puisque nous pourrions être admissible à un nouveau budget pour 2020. Les documents doivent être produits avant le 31 mars 2020.

CA-025-2020 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à compléter la demande et à transmettre les documents demandés dans le cadre du Programme AIRRL-2018.

ADOPTÉ

c) **Borne de recharge pour véhicule électrique**

Mme Viviers mentionne qu'une entente de partenariat pour le déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques a été signée en 2018. Hydro-Québec demande maintenant d'installer ladite borne électrique afin de pouvoir bénéficier des subventions prévues dont une de 1 500 \$ de la MRC de la Jacques-Cartier.

Il est donc convenu de faire installer ladite borne électrique sur le stationnement arrière, près de la génératrice, soit le premier stationnement entre la descente et la génératrice.

CA-026-2020 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à compléter la documentation nécessaire au déploiement de la borne de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉ

16.- Période de questions

Aucune question.

17.- Levée de la séance

La séance est levée à 19h45.

CA-027-2020 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h45.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière